Vigneux-sur-Seine

Vigneux-sur-Seine
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

DÉCISION N°22.396
prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

BATIMENTS
Affaire suivie par B. VALLERAY

Bâtiment – Signature d'un contrat pour l'achat et la pose de stores pour le Point d'accès au droit

Le Maire de Vigneux-sur-Seine,

Vu les articles L. 2122-22, L. 2122-23 et R 1617-1 à R 1617-18 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de remplacer les stores dans les locaux du Point d'accès au droit en raison de leur vétusté ;

Considérant qu'un seul devis a été proposé par la société titulaire du marché des rideaux et stores, mais de nombreux éléments ne font pas partis du BPU ;

Considérant que la société STORES ET FONCTION propose l'offre économiquement la plus avantageuse et répond aux besoins exprimés par la commune ;

Considérant que cette proposition a été acceptée et qu'il convient de signer le contrat correspondant avec la société susmentionnée.

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER ET DE SIGNER un contrat avec la société STORES ET FONCTION au 17 rue Jean Monnet 78990 Elancourt pour l'achat et la pose de stores pour les locaux du Point d'Accès au Droit.
- Article 2 : DE PRÉCISER que le montant de ces travaux s'élève à 5.246,18 €HT, soit 6.295,42 €TTC.
- Article 3 : D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 21 octobre 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20221021-22-396-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/10/2022
Affichage : 24/10/2022
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire
Thomas CHAZAL

MAIRIE DE VIGNEUX-sur-SEINE (Essonne)